

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D30

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE MOE POUR LOGEMENT 2 RUE DU RELAIS

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1 relatif à la procédure adaptée ainsi que l'article R. 2431-4 relatif aux missions de base relatifs à la maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération 2023_02_D14 du 28 février 2023 approuvant l'opération de rénovation du logement (ancien commerce) situé 2 rue du Relais 85120 Saint Hilaire de Voust, appartenant à la commune ainsi que son plan de financement établi en dépense à 150 000 euros HT (montant travaux seuls), et autorisant le maire à solliciter les subventions ;

Vu la consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre lancé pour ce projet, assortie d'une date limite de remise des offres au 20 mars 2023,

Vu les 3 offres reçues :

N° dépôt	Nom du mandataire du groupement
1	AZ Architectes
2	Archi Mag
3	Thibault Pochon Architectes Associés

Monsieur le maire présente le tableau d'analyse des offres issu du rapport établi précédemment.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **DE RETENIR** le groupement de maîtrise d'œuvre dont Thibault Pochon Architectes Associés est mandataire pour la mission de prestation intellectuelle de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du logement de l'ancienne boulangerie en logements locatifs pour un montant de 16 500 euros HT soit 19 800 TTC.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents s'y afférents et notamment à notifier la décision prise aux candidats rejetés ainsi qu'au candidat retenu.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 085-218502292-20230405-2023_03_D30-AR

S²LOW

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.